MAIRIE DE NEGRONDES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil vingt-six, le 09 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 04 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 14
Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE – Bertrand COMBEAU - Annie SEES – Vincent LELEU- Corinne CHANTRY RIBIERE– Béatrice MARTIN –Patricia CHAMBAUD - Stéphane GRANGE– Xavier BLANCHARD- Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Aymeric DUBIN
Absents excusés : Bruno RAVEL donne pouvoir à Aymeric DUBIN - Florian GUILBAUD donne pouvoir à Stéphanie DOUBLET- Katia CABALLERO
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Corinne CHANTRY RIBIERE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 08/07/2026 et du 22/07/2026
- Conventionnement APL logement rue Eugène Le Roy– Prorogation durée suite demande subvention DETR -Avenant
- Avenant pour le marché de l'extension de l'atelier municipal
- Rapport d'activité de la communauté de communes Périgord Limousin
- Remboursement frais pour enlèvement voiture à la Chabroulie
- Stérilisation des chats à la Patourie par l'association SOS Chats libres (REPORTÉ)
- Aide aux sinistrés de la Gironde - Décision Modificative

Comptes-rendus divers :

- Compte-rendu de la CIAF du 02 septembre
- Compte-rendu réunion sur les OAP dans le PLUI du vendredi 28 août

Questions et Informations diverses :

- Visite du CAUE en date du 27 juillet - Rappel Balade urbaine
- Réponse de Mme CAZE
- Commencement travaux du programme voirie
- Rendez-vous avec le CDL (Conseiller Décideur Local)
- Mise à disposition du local chasse
- Organisation chantier TIG du 12 septembre
- Installation d'un fromager ambulant
- Travaux divers

MODIFICATION ORDRE DU JOUR :

A RAJOUTER :

- Révision loyer au 1 rue Mady Chabert – (délibération)
- Compte rendu Commission Santé du 08 septembre – (pour information)
- Départ des locataires du logement de la poste – (pour information)

1/Approbation du Procès-Verbal du 08 et du 22 juillet 2026 :

L'approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet et du 22 juillet ont été approuvés à l'unanimité.

2/ Conventionnement APL – Prorogation durée suite DETR – Délibération n°62/2026

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR 2026 concernant la réhabilitation d'un logement communal une subvention DETR d'un montant de 4 568,59 € a été accordée.
S'agissant de logements sociaux, le paiement de cette subvention est également subordonné à la condition de fournir à l'appui de la demande de paiement, le conventionnement APL (aide personnalisé au logement).
Le logement étant déjà conventionné, la convention APL N° 24/3/07 1999/80415/916 sera prorogée par avenant pour une durée de 9 ans soient jusqu'au 30/06/2036.

Le conventionnement APL impose des restrictions au droit de disposer de son bien. Le décret du 04 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière précise que toutes les restrictions au droit de disposer doivent faire l'objet d'une publication.
La publication au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement est donc une formalité obligatoire.
Les conventions entrent en vigueur dès leur publication au fichier immobilier.
Les frais de publication sont de **140 €** dont le détail est le suivant :

- 125 € correspondants à la taxe de la publicité foncière,
- 15 € correspondants à la cotisation de sécurité immobilière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré approuve la prorogation de la convention APL N° 24/3/07 1999/80415/916 ainsi que le paiement des frais de publication d'un montant de 140 € et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer l'avenant à la convention APL précitée.
Votants : 14
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

3/ Avenant au Marché Public pour l'extension de l'atelier municipal – D2libération n°63/2026 :
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un avenant dans le cadre du marché public de l'extension de l'atelier municipal.
Cela concerne la modification des articles 3.4.3 et 3.4.5 du CCAP pour abandon de l'actualisation du marché pour tous les lots du marché :
Lot 1 « VRD - Gros-Œuvre » à l'entreprise DEPRE PROVENZANO
Lot 2 « Charpente Métallique » à l'entreprise SARL SECA
Lot 3 « Couverture Fibre Ciment » à l'entreprise SARL SECA
Lot 4 « Bardage Métallique » à l'entreprise SARL SECA
Lot 5 « Menuiseries Aluminium » à l'entreprise DEMONTPION
Lot 6 « Plâtrerie Isolation Plafond » à l'entreprise NOEL Laurent
Lot 7 « Peintures » à l'entreprise EGAP
Lot 8 « « Revêtements de sol faïences » à l'entreprise NOEL Laurent
Lot 10 « Plomberie Sanitaire » à l'entreprise AG PLOMB ELEC
Lot 11 « Electricité Ventilation chauffage » à l'entreprise AG PLOMB ELEC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
-APPROUVE l'avenant présenté
-AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au marché de travaux pour l'extension de l'atelier municipal.
Votants : 14
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

4/ Présentation du rapport d'activité de la communauté de communes pour l'exercice 2025 – Délibération n°64/2026 :
Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Madame le Maire présente pour l'exercice 2025, le rapport d'activité de la communauté de communes.
Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.
Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Votants : 14
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

5/ Remboursement des frais pour enlèvement voiture à la Chabroulie- Délibération n°65/2026 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en juillet il a été effectué par le garage Bourgeix situé à Brantôme l'enlèvement de la voiture tampon située à La Chabroulie, les frais d'enlèvement et de gardiennage s'élèvent à 250 € TTC.
Madame le Maire propose que cette somme soit récupérée auprès de l'entreprise à qui avait été cédée la voiture soit à « Boite Auto-Garage » domiciliée à MONTAUBAN.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**ACCEPTE** que la somme de 250 € soit récupérée auprès de l'entreprise « Boite Auto Garage »
-**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférent à ce dossier

Votants : 14
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

6/ Solidarité en faveur des communes sinistrées – Délibération 66/2026 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Négrondes tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.
Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Négrondes contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300 € à la Protection civile,

Après avoir entendu ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** ce soutien aux sinistrés des incendies.
-**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 14
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

7/ Décision Modificative n°2 :

Madame le Maire présente la Décision Modificative n°2 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	300.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-**APROUVE** la Décision Modificative n°2

Votants : 14
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

8/ Révision du loyer au 1 rue Mady Chabert – Délibération n°68/2026 :

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers avec les nouveaux indices publiés concernant l'indice de référence des loyers à appliquer :

Vu l'indice de référence des loyers (IRL du 2ème trimestre 2026 – valeur : 148,37– INSEE du 12 juillet 2026 soit une augmentation de 1,15%)

$$\frac{357{,}98 \text{ €} \times 148{,}37}{146{,}68} = \mathbf{362{,}10 \text{ €}}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** qu'à compter du 1er octobre 2026, le loyer du logement au 1 rue Mady Chabert sera de 362,10 €.

Votants : 14
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

Comptes-rendus divers :

Compte-rendu CIAF du 02/09/2026 rapport fait par Vincent LELEU et Annie SEES :
L'aménagement foncier va se terminer en fin d'année 2026.
Les avocats de la collectivité et des requérants étaient présents lors de cette réunion. Aucune décision n'ayant été prise à la dernière sous-commission, les membres présents ont été interrogés pour savoir si échanger avec M et Mme BICHSEL ou si réintégrer des 100 ml dans le domaine privé de la commune.
Il a été décider d'échanger la portion du chemin rural jusqu'au poteau ENEDIS qui sera sur domaine public.

PLUI et OAP rapport fait par Vincent LELEU :
Dernier rendez-vous avec le Bureau d'étude et Karine POUYADOU au sujet du PLUI et des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
Les terrains de M Papon au niveau de la rue des Fours à Chaux ainsi que ceux de M Marchive au niveau de l'Allée Léon Puiffe peuvent y être intégrés.

Deux OAP confirmés au niveau :

- du chemin des Eglantiers avec possibilité de 3 logements avec un accès unique par la route Albert Gaudy
- les Peyrières : au niveau des terrains de M Révidat et de Mme Bastide

Les propositions faites sont les suivantes :

- Les transports Dupont et Maury : les identifier en zone d'activité

L'enquête publique sera en fin d'année 2026 et le PLUI devrait être accepté d'ici fin 2027.

Compte-rendu commission Santé de la CCPL rapport fait par Laëtitia BETIZEAU :
Lors de cette commission, ils étaient réunis en 3 groupes de travail avec entre autres de nouveaux élus.
Il était recherché diverses pistes pour attirer ou maintenir sur place les professionnels existants
Voici quelques propositions retenues :

- Plus de médecins
- Camion pour faire du médico bus
- Maintenir l'offre médicale actuelle
- Ne pas surenchérir entre communes
- Diversifier la télé médecine
- Mutualiser le secrétariat
- Mettre en place un CMSI (Centre Médical de Soins Infirmiers)

Questions et Informations diverses :

Visite du CAUE - rapport fait par Vincent LELEU :

Cette visite aura lieu le jeudi 17 septembre à partir de 16h30 devant la mairie, elle sera citoyenne, le principe de cette visite est d'associer la population et de voir comment on peut se projeter sur l'aménagement du bourg.

Une restitution sera prévue en fin d'année sous forme de panneaux ainsi qu'une réunion publique afin de présenter le projet.

Installation de Mme CAZE psychologue :

Elle ne donne pas suite à notre proposition de local et va s'installer à Coulaures.

Travaux de voirie - rapport fait par Bertrand COMBEAU :

Début des travaux au niveau du lotissement des Peyrières : création de caniveaux avec création de trois places de stationnement, les autres travaux de voirie se feront plus tard.

Un problème de vitesse nous a été signalé au niveau de la route de la Beauronne entre les deux barrières. Etant une voie intercommunale, une étude et des propositions vont nous être faites par le service voirie de la communauté de communes Périgord Limousin.

Au niveau de la route Albert Gaudy, il faut attendre qu'il pleuve afin de voir le devenir des crevasses qui se sont formées sur la route ; celles-ci pourront peut-être se refermer.

Rendez-vous avec le Conseiller Décideur Local :

Madame le Maire rencontrera Mme GUYOT, notre décideur local le jeudi 17 septembre en mairie afin de faire le point sur la situation de Négrondes niveau financier et au niveau de l'endettement.

Mise à disposition du local chasse :

La mise à disposition du local à la chasse ne pourra être en vigueur dès lors que le contrôle APAVE soit fait et que la convention d'utilisation du local soit signée entre les deux parties.

Organisation du chantier TIG du 12 septembre 2026 :

Suite aux dégâts au niveau de la salle des fêtes Audebert, il a été décidé d'organiser des TIG pour les quatre jeunes concernés. Le début des TIG est fixé à 9h jusque dans l'après-midi, avec une prise de pique-nique en commun. Les conseillers municipaux vont se relayer tout au long de la journée.

Installation d'un fromager ambulant :

Un fromager ambulant s'est installé au niveau de la place Jean-Paul Chaminade depuis le vendredi 04 septembre. Un rendez-vous téléphonique avec Enedis a été programmé afin de pouvoir installer des prises électriques pour les deux commerces.

Travaux divers :

Confort d'été :

- Un dispositif "été 2026", d'urgence, porté par EDF, pour financer des équipements de rafraichissement avec un remboursement jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement.
- Un dispositif "solution durable", de plus long terme, pour améliorer de manière pérenne le confort d'été avec une prime de 10 000 €.

Voir ce qui peut-être fait au niveau des classes élémentaires, de la garderie et de la cantine.

Il a été suggéré un filet en toile de coco entre la garderie et la cantine à changer tous les deux ans : la distance est importante.

Une demande de devis a été faite pour les rideaux dans les salles de classe.

Voir la convention avec la pétanque : qui fait quoi ?

SMO DFCI rapport fait par Vincent LELEU :

Il a été repéré durant cet été l'état des chemins, il existe quelques chemins qui sont praticables afin d'accéder au domaine forestier.

Stéphane GRANGE informe que des devis ont été demandés afin de changer le tractopelle et le tracteur.

L'association VTT a récupéré 1m3 de bois au niveau de l'atelier municipal, un don sera fait au niveau de l'école.

Problème du stop au Petit Chalus

Réunion du SMDE 24 rapport fait par Bertrand COMBEAU :
Il y a 1473 abonnés et le prix au m3 est de 3,29 €.
Des travaux sont engagés afin de supprimer les canalisations sur le domaine privé.

Prochain conseil municipal :

- Mardi 20 octobre à 19h30 : présentation par Malorie DELAGE de Village d'avenir
- Mardi 17 Novembre
- Mardi 08 ou 15 Décembre

Corinne CHANTRY RIBIERE informe que Mme DARTENCET (du Conseil Départemental) pour l'embellissement de la commune va passer prochainement pour faire un tour de la commune.

Séance levée à 22h32

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE

La secrétaire de séance

Corinne CHANTRY RIBIERE